32e Année N° 2 bis Février 1938

L'ÉMANCIPATION

Bulletin mensuel de la Section Ardéchoise
du Syndicat National des Instituteurs

Chaux et Ciments de Lafarge

Monographie sociale

par Gilbert SERRET

Prix : 1 fr. 50

Je remercie tous les camarades qui ont bien voulu faciliter ma tâche de documentation,

Et je dédie cette modeste monographie sociale

A la mémoire de l'instituteur syndicaliste ALFRED SALABELLE *qui avait commencé, avant-guerre, une étude sur les Chaufourniers de Lafarge et du Teil,*

A mes camarades ouvriers du Syndicat Confédéré du Bâtiment de Lafarge et environs.

GILBERT SERRET.

AVANT-PROPOS

Gilbert Serret me demande quelques mots au seuil de sa remarquable étude sur Lafarge. Elle se présentera bien toute seule, avec sa documentation précise, sa fermeté sans violence, sa chaleureuse sympathie pour la vie ouvrière. Mais je dirai la joie profonde et l'émotion que j'ai éprouvées à voir réaliser par Gilbert, avec l'aide partielle de documents déjà rassemblés en 1912-14 et que je lui ai communiqués, la tâche qu'entreprenait alors notre irremplaçable Alfred Salabelle, dont la mort, en décembre 1914, est restée, pour ceux qui le connaissaient, aussi douloureuse qu'au premier jour.

En dédiant son probe et vigoureux travail, à la fois, au cher militant disparu, et aux vaillants militants d'aujourd'hui, Gilbert a tenu à marquer fortement la solidarité syndicale des générations : c'est une pensée généreuse et juste. Les difficultés et les échecs d'hier, tels que les relatent des travaux comme celui-ci, ne sont pas une cause de découragement : ils doivent, au contraire, éclairer et raffermir les efforts du moment présent et ceux de demain.

L'élan syndical actuel, dans l'Ardèche et ailleurs, s'il n'abandonne pas l'esprit de lutte des aînés, permet une fois de plus de vastes espoirs : les jeunes verront sans doute des réalisations pour lesquelles nous n'aurons donc pas bataillé en vain. C'est une des fiertés de notre Syndicat, que d'avoir toujours été, depuis trente ans, aux côtés de nos bons camarades ouvriers : de Dayre à Salabelle, de Salabelle à G. Serret, — pour ne citer que ceux-là, — se maintient sans faiblesse la haute tradition du syndicalisme révolutionnaire, toujours prêt à la lutte quotidienne, et pour l'amélioration professionnelle, et pour l'émancipation matérielle, morale et intellectuelle des travailleurs.

ELIE REYNIER.

Naissance et développement de la puissante Féodalité Industrielle des Chaux et Ciments de Lafarge

I. — DU « RAFOUR » ANCESTRAL A LA SOCIETE ANONYME

De la sombre chaussée du Coiron aux gorges lumineuses de l'Ardèche et de l'altière chaîne des Cévennes à la vallée rhodanienne où coule majestueusement le fleuve fougueux, s'étend un vaste plateau calcaire que les ravins entaillent verticalement et que dominent les rocs abrupts et nus de la Dent de Rez. Chasseurs infatigables lancés à la poursuite du lapin de garenne, de la perdrix rouge ou du renard charbonnier, et vous promeneurs passionnés qu'attirent invinciblement la lande parfumée de lavande bleue et les rochers resplendissants de lumière parmi les sombres yeuses, sans doute avez-vous remarqué, ça et là, au creux d'un vallon, non loin des villages, au bord du chemin, les restes de quelque antique four à chaux qu'on désigne, dans le patois de notre région, sous le nom de « **rafour** ».

Un vestige de murs, c'est tout ce qui subsiste de ces rudimentaires fours qui, jadis, approvisionnaient en chaux nos villages du Bas-Vivarais. « **Autrefois,** écrit, non sans exagération, le Docteur Francus (Albin Mazon) dans son « **Voyage au Bourg Saint-Andéol** », **dans toute la région calcaire, chaque propriétaire avait un four à chaux et fabriquait son mortier.** »

Souvent, un artisan chaufournier bâtissait ici son four, cuisait quelques commandes locales, et allait recommencer ailleurs. La pierre calcaire, arrachée à la colline, était cuite à la chaleur d'un feu de bois de chêne ; elle donnait une chaux bon marché, certes, mais de qualité fort médiocre en règle générale. Toutefois, la pierre calcaire de la montagne Saint-Victor qui domine de sa masse imposante l'actuelle usine de Lafarge (commune de Viviers) était réputée pour la valeur de la chaux qu'elle donnait. Cette chaux n'avait-elle

pas servi à bâtir, à l'époque médiévale, l'abbaye et le château de Saint-Victor (détruits en 1628 par ordre des Etats du Languedoc), le château féodal du Teil et le vieux pont Saint-Esprit ?

Quelques années avant la guerre, on a retrouvé les caves de l'abbaye de Saint-Victor qui, suppose-t-on, remonteraient au xe siècle ; le mortier entrant dans la composition de ses murs présentait de remarquables qualités de dureté dues à sa composition chimique que voici :

Silice sableuse	8,25 %	Chaux	66,48 %
Silice combinée	24,05 %	Magnésie	1,35 %
Alumine	3,15 %	Acide sulfurique	2,10 %
Péroxyde de fer	0,72 %		

Cette colline Saint-Victor était la propriété de l'évêque de Viviers. Elle fut concédée, en 1749, à un certain Pavin, d'origine poitevine et installé depuis peu en Vivarais. Le prix de ce considérable gisement calcaire appelé à jouer un rôle énorme dans l'industrie des chaux et ciments fut infime : **un verre de vin blanc et une hure de sanglier !** (1).

En 1830, l'un des descendants de cette famille, Auguste Pavin, résidait à Lyon. Il avait affermé la carrière, pour 300 francs par an, à un petit chaufournier qui s'occupait à lui seul de toute l'exploitation, faisant les coups de mine, cassant la pierre et la cuisant dans un modeste four de 3 mètres 50 de haut. Les événements politiques et sociaux de cette année de troubles incitèrent Auguste Pavin à regagner le Vivarais plus tranquille.

En 1833, il reprend à son fermier l'exploitation et il la confie à son fils Léon Pavin. Celui-ci fit construire cinq nouveaux fours. Du coup, les chaux dites de Lafarge (du nom du quartier où se trouvaient la carrière et les fours) prirent une place importante sur le marché et furent utilisées notamment à la construction du Pont au Change de Lyon.

En 1839, Léon Pavin, rebuté par diverses difficultés, abandonne l'exploitation à son frère Edouard. C'est ce dernier qui, durant près d'un demi-siècle, en sera le grand animateur et lui donnera l'extension considérable que nous allons étudier plus loin.

Ici, une importante question se pose : Comment expliquer l'ascension considérable de la Société de Lafarge ?

Dans le discours qu'il prononçait en 1933, lors du centenaire de la Société, Joseph Pavin de Lafarge, parlant de son père, Edouard Pavin de Lafarge, disait : « **Lorsqu'il m'entretenait des origines de l'usine, mon père était heureux de me faire le récit de l'hospitalité offerte à Lafarge, à saint Benoît-Labre, quand ce saint personnage se rendait à Rome en pèlerinage. Ce récit, quoique rigoureusement vrai, prenait dans sa bouche, toutes les grâces et toutes les poésies de la légende. Mon père a toujours cru que cet humble mendiant**

(1) Louis BOURDIN, *Le Vivarais* (1898, p. 237).

recueilli et secouru avait attiré les bénédictions de Dieu sur l'œuvre entreprise... » (1).

Ainsi, ce serait par la grâce de Dieu et l'entremise du « **mendiant** » Benoît Labre, que la Société de Lafarge a connu le succès !...

Nous pensons plutôt que trois ordres de faits facilitèrent considérablement la tâche d'Edouard Pavin de Lafarge et conditionnèrent la prospérité de son entreprise.

C'est, tout d'abord, la **composition chimique** du calcaire tiré des carrières de Lafarge. Nous avons déjà vu et nous verrons encore, plus loin, que le calcaire exploité possède toutes les qualités requises pour donner une chaux et un ciment de bonne qualité.

La **situation géographique** a aussi joué un rôle de premier plan dans le développement des usines de Lafarge. Le problème des transports est primordial dans une industrie de cette nature (poids considérable pour un prix assez faible). Or, à Lafarge, les carrières, les fours et les usines sont sur une magnifique voie de passage. Le Rhône, la route et la voie ferrée traversent l'usine ou la bordent, permettant ainsi de réduire au strict minimum les frais de transport toujours onéreux.

Enfin, et surtout, l'industrie des chaux et ciments va prendre un essor prodigieux grâce à l'avènement du machinisme et à l'apparition de la **grande industrie.** La première locomotive à vapeur date de 1830 et marque l'aurore de la révolution technique et industrielle. Les usines qui s'édifient partout, les villes tentaculaires qui s'agrandissent sans arrêt, les canaux, les ponts, les ports, les aqueducs, les voies ferrées et les routes qu'on édifie par milliers, dévorent des quantités énormes, chaque jour croissantes, de chaux et de ciments.

Edouard Pavin de Lafarge imprime un vigoureux élan à la production de son usine dont les chaux et ciments servent à la construction des ports de Toulon, Marseille, Sète, Port-Vendres, Alger, Bastia et acquièrent ainsi une renommée nationale.

En 1848, la « **Société de Lafarge Frères** » est fondée. Edouard Pavin possède deux tiers des intérêts et son frère Léon, qui vient d'entrer dans l'affaire, un tiers seulement. Une intéressante lettre de Pavin (Edouard, sans doute) au Préfet de l'Ardèche, en date du 3 mai 1850, va nous fournir quelques précisions sur l'état de l'entreprise vers cette époque. Le capital engagé s'élève à 400.000 francs. A Lafarge, la carrière mesure 250 mètres de front et 50 mètres de haut, neuf fours sont en fonctionnement, le blutoir fournit deux tonnes de chaux par jour. En ce temps-là, l'entreprise extrait du calcaire et, après un rapide desséchage sur le quai d'embarquement (mesurant 400 mètres de long), l'expédie par bateaux, vers un certain nombre de localités situées en aval. C'est ainsi que la succursale de Donzère possède deux fours où le calcaire est transformé en chaux ; la succursale de Pierrelatte a six fours, celle du Bourg-Saint-Andéol quatre, celle du Pont-Saint-Esprit quatre, celle d'Avignon deux, celle de Port-de-Bouc cinq, celle de Toulon un et celle de Port-Vendres trois. D'autres succursales sont en voie d'installation à Alger (cinq fours), Cette (un four), Bastia (quatre fours). Lorsque, peu après, l'usine-mère sera en mesure de transformer en chaux éteinte, sur

(1) *L'Age du Ciment*, octobre 1933.

place, tout le calcaire extrait, l'expédition du calcaire s'arrêtera et ces fours s'arrêteront de fonctionner.

Sous le Second Empire, la Société de Lafarge continue à prospérer grâce à des commandes formidables exécutées pour la Compagnie P.-L.-M. et surtout pour le Canal de Suez qui réclame, à lui seul, 120.000 tonnes de chaux.

De la fondation de la IIIe République à la fin du XIX siècle, la montée de l'entreprise se poursuit à un rythme étonnant. La chaux de Lafarge est employée dans les aménagements ou la construction de presque tous les ports de France et d'Algérie. A l'étranger, des travaux considérables témoignent de la renommée des chaux de la montagne Saint-Victor : ports de Carthagène, Barcelone, Beyrouth, Fiume, Alexandrie, Constantinople, etc..., chemins de fer de Russie, de Turquie, Roumanie, Espagne, Egypte, Italie, Grèce, Bulgarie, Chili, etc...! Des agences et des succursales s'ouvrent à Marseille (1855), à Nice (1863), à Alger (1866), à Sète (1869), puis, de 1870 à 1887, à Paris, Tunis, Saint-Louis-du-Rhône, Carcassonne et Toulouse.

Entre-temps, en 1864 exactement, la « **Société de Lafarge Frères** » devient la Société en nom collectif Léon et Edouard Pavin de Lafarge. (1).

En 1884, Léon Pavin étant décédé, Edouard Pavin transforme la Société en nom collectif en Société en commandite par actions ; il prend la présidence du Conseil de Surveillance et donne la gérance à ses neveux Auguste Pavin et Raphaël Pavin et à son fils Joseph Pavin.

En 1885, après la mort de Raphaël Pavin, la raison sociale devient : « **J. et A. Pavin de Lafarge** ».

La nouvelle Société, dont le capital est de six millions répartis en cinq mille actions de 1.200 francs, va poursuivre son ascension. En 1887, elle absorbe la Société des Chaux et Ciments du Teil (trois mille cinq cents actions de 500 francs) et la Société des Chaux et Ciments de Meysse (neuf cents actions de 500 francs).

L'année suivante, en 1888, elle absorbe la Société des Chaux et Ciments de Cruas (mille deux cents actions) et elle porte son capital à 8.800.000 francs.

Après la mort d'Edouard Pavin de Lafarge, le grand animateur de l'entreprise, les deux gérants s'adjoignent comme associé un gros armateur marseillais, Paul Daher, qui joue toujours un rôle important dans l'actuel Conseil d'administration.

La « **Société J. et A. Pavin de Lafarge** » ne cesse de prospérer et de s'étendre. En 1892, elle crée l'usine de Vitry-le-François. En 1901, elle absorbe les « **Portland Méridionaux** » (deux mille six cent soixante-sept actions de 450 francs) qui possédaient les usines de la Valdonne, Désiré-Michel et la Bédoule, dans les Bouches-du-Rhône. Le capital passe alors à 9.120.150 francs, répartis en vingt mille deux cent soixante-sept actions de 450 francs. En 1906, elle

---

(1) Léon et Edouard Pavin, roturiers, se sont-ils anoblis et comment (noblesse pontificale, par exemple) ? ou ont-ils simplement, ce qui, contrairement à l'opinion courante, n'est pas du tout une preuve de noblesse, accolé à leur nom la particule et l'appellation du quartier où se trouve leur usine ?

absorbe encore l'usine de Contes-les-Pins, près de Nice (huit cents actions de 400 francs).

***

Mais voici la guerre !

C'est la fermeture des frontières, l'arrêt du commerce extérieur ; c'est surtout l'arrêt total de tous les travaux de construction. En ces périodes de folie meurtrière, l'homme ne bâtit plus, il s'acharne à démolir à coups de canon ; l'heure n'est plus aux maçons, aux charpentiers et aux pacifiques bâtisseurs d'édifices, mais aux tourneurs d'obus et aux soldats. Brutalement, la production des usines de la Société de Lafarge tombe ; elle passe de 800.000 tonnes pour l'année 1913, à 200.000 tonnes pour l'année 1918. Cette réduction des trois quarts de son activité ramène la Société à son niveau de production de 1887. Ce chiffre serait même descendu beaucoup plus bas encore si la Société n'avait été appelée à fournir des chaux et ciments aux armées. Mais, à partir de 1918, la production reprend à une cadence vertigineuse jamais atteinte, même au temps de la grande prospérité d'avant-guerre. Les usines fonctionnent à plein rendement.

L'année suivante, en 1919, la Société se transforme en : « **Société Anonyme des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil** », au capital de 16.853.000 francs. Ce changement de forme de la Société s'accompagne de quelques modifications dans la Direction. Les trois gérants Joseph Pavin, Auguste Pavin et Paul Daher cèdent la place à trois administrateurs-délégués : Edouard Pavin, Charles Daher et d'Ambly. La présidence du Conseil d'administration revient à Joseph Pavin de Lafarge.

La Société anonyme perfectionne son outillage, réorganise ses usines, fabrique de nouveaux produits, et, pareille à une hydre insatiable, se met à dévorer de plus belle ses modestes rivales. Elle s'annexe la « **Société Thorrand, Durandy et Cie** » (trois mille cinq actions de 400 francs). En 1928, elle absorbe la « **Société des Chaux et Ciments Romain Boyer** » (dix mille cinq cents actions de 100 fr.) et, en 1929, la « **Société des Ciments du Calaisis** » (quatre mille quatre cents actions de 100 francs). Des usines sont construites un peu partout : Le Teil, Vitry, Baux-Roux, Moutiers. Une Société est fondée en Angleterre : la « **Lafarge Aluminous Cément C°** » et des licences sont vendues en Espagne et en Italie.

Elle prend des participations importantes dans les trois Sociétés suivantes : la « **Société Thionvilloise des Ciments** », la « **Société des Chaux et Ciments Hydrauliques du Nord** », la « **Société des Chaux et Ciments du Maroc** ».

La crise industrielle commence à secouer durement la vieille Europe (1930-31) après avoir frappé de rudes coups aux Etats-Unis (1929). Beaucoup d'industries françaises sont dans le marasme. La « **Société Anonyme des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil** » éprouve, certes, quelques difficultés du fait de la paralysie générale de l'activité économique, mais elle continue néanmoins à consolider ses positions, à élargir sa mainmise sur des Sociétés voisines et à... augmenter ses bénéfices.

En Algérie, elle met la main sur la « **Rivet-Alger** » et elle la

fait fusionner avec les « **Ciments Portland de l'Afrique du Nord** » sous le nom de « **Société Nord-Africaine des Ciments Lafarge** ».

En 1931, elle met en route de nouvelles et modernes usines à Sète, à Angoulême et à Casablanca. Elle porte, la même année, son capital à 19.943.000 francs, soit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent trente-six actions de 100 francs. Enfin, elle acquiert le contrôle de la « **Société des Chaux et Ciments de Mantes** ».

***

Au cours d'un siècle, la Société de Lafarge a subi, nous l'avons vu, maintes transformations : contrôle et acquisition d'autres entreprises, augmentations de la superficie des carrières, du nombre des fours et des usines, etc... Elle a déterminé une véritable « intégration » industrielle, créant des ateliers de tonnellerie, de charronnerie, de mécanique, de sacherie.

Notons en passant que pour rester seule maîtresse du marché, elle n'hésita point à s'annexer de petites exploitations qui avaient eu l'idée saugrenue de venir s'installer à son voisinage. Elle les a achetées, parfois cher, et les a ensuite abandonnées ou démolies. C'est le cas, par exemple, de l'usine de Saint-Alban (sur la route de Viviers à Alba), de l'usine du ruisseau de Sichié à Cruas, de l'usine de Meysse (sur la route de Meysse à Saint-Vincent-de-Barrès) (1).

Signalons aussi, dans le même ordre d'idées, l'étrange destinée des carrières et des usines du Teil (La Violette). Ces carrières appartenaient jadis à la commune du Teil. Elle furent concédées, voici fort longtemps, moyennant une redevance, à une première société, la Société Soulier-Brunot. Enfin, à expiration du bail, cette société céda la place à la Société Lafarge.

Avant la guerre, on comptait vingt-deux fours sous les carrières, mais certains ne furent jamais allumés.

De concessionnaire, la Société Lafarge eut l'ambition de devenir propriétaire des carrières appartenant à la commune du Teil. Grâce à des appuis, semble-t-il, et à la complaisance de la municipalité radicalo-conservatrice du Teil, son ambition se réalisa pendant la guerre. Elle acquit les carrières pour un morceau de pain : 20.000 fr. d'argent liquide et l'engagement de terminer l'amortissement de l'emprunt contracté jadis par la commune du Teil pour construire ses écoles publiques du chef-lieu et des hameaux de Mélas et Frayol. Ajoutons qu'une autre condition fut incluse dans le contrat de vente : la chaux (seule, et non le ciment) sera fournie à un tarif de faveur à tout habitant du Teil désirant bâtir ou aménager sa demeure personnelle; c'est ainsi qu'à l'heure présente où le sac de chaux vaut 6 francs 25, les habitants du Teil peuvent l'avoir à 5 francs 40.

Depuis fort longtemps, les carrières ainsi acquises sont abandon-

---

(1) Toutefois, il y a ça et là quelques petites exploitations indépendantes : L'usine des « *Chaux Vives de la Vallée du Rhône* », à côté de la gare de gare de Viviers, fournissant essentiellement de la chaux agricole ; l'exploitation Barrès, à Saint-Alban, sur la route de Viviers à Alba, rouverte au début de 1937 et occupant de 7 à 10 ouvriers à ses deux fours.

nées, les fours éteints, l'usine morte. Mais étant propriété de la toute-puissante Société de Lafarge, nul concurrent ne peut désormais venir s'y installer !

Ceci dit, considérons maintenant la puissante firme dans son ensemble.

Elle comprend tout d'abord la « **Société anonyme des Chaux et Ciments de Lafargue et du Teil** » dont nous venons de tracer le rapide historique. Elle constitue la pièce maîtresse de l'édifice et est formée par l'usine-mère de Lafarge, l'usine abandonnée du Teil, l'entrepôt de Cruas, les usines d'Angoulême (La Couronne), de Calais (Sangatte), de Contes-les-Pins près de Nice, de Fos-sur-Mer (B.-du-Rh.), de La Bédoule (B.-du-Rh.), de Limary (S.-et-Oi), de Sète, de La Valdonne (B.-du-Rh.) Elle possède son laboratoire central au Teil, et des bureaux à Alger, Constantine, Lyon, Marseille, Nice, Oran et Paris. Enfin, elle vend ses produits aux Etats-Unis par l'intermédiaire de l'« **International Non-Staining Cement C°, Inc, Lafarge Cement** » de New-York.

De plus, la Société anonyme possède des intérêts importants dans les sociétés suivantes qu'elle tient sous son contrôle :

« **La Société des Ciments de Mantes (S.-et-O.)** »,

« **La Société Nord-Africaine des Ciments Lafarge** »,

« **La Société des Ciments artificiels tunisiens** »,

« **La Société des Chaux, Ciments et Matériaux de Construction du Maroc** »,

« **La Société des Chaux et Ciments de Lavazière (Tarn) et de Lexos (Tarn-et-Garonne)** »,

« **La Société Thionvilloise des Ciments** » créée sous les auspices de la Société « **Les Petits-Fils de François de Wendel** »,

« **La Société des Ciments et Chaux hydrauliques du Nord** », à Haubourdin.

« **La Société des Gypses et Plâtres de Martigues (B.-du-Rh.) et de Mareuil (S.-et-M.)** »,

« **La Société Lafarge Aluminous Cement** », de Londres.

Telle est, dans son orgueilleuse puissance et son opulente richesse, la féodalité industrielle des Chaux et Ciments de Lafarge !

La « **Société anonyme des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil** » est, de plus, liée à de nombreux groupes bancaires et industriels dans l'ensemble du pays.

Elle forme aussi, avec les autres firmes de chaux et ciments, le Cartel français. Enfin, par dessus les frontières nationales, les Cartels nationaux ont fondé le Cartel international des Chaux et Ciments dont le siège serait actuellement à Paris.

II. — APERÇU SCIENTIFIQUE SUR LES LIANTS HYDRAULIQUES DE LAFARGE

Qu'on nous pardonne l'aridité des lignes suivantes. Si nous avons cru bon de les inclure dans la présente étude c'est qu'elles contribuent, dans une large mesure, à expliquer la naissance et le développement de l'industrie des chaux et ciments de Lafarge.

La falaise calcaire qui surplombe la rive droite du Rhône et au flanc de laquelle sont situées les carrières de Cruas, du Teil et de Viviers, appartient à l'ère secondaire. A part quelques bandes de terrain peu importantes, elle fait partie du crétacé inférieur dont les divers étages sont représentés par :

— L'Hauterivien et le Barrémien, à Cruas,

— Le Barrémien et l'Aptien, à Viviers-Le Teil.

C'est précisément dans ces deux derniers étages que sont installées les carrières de Lafarge dont la renommée est mondiale.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, tous les calcaires ne donnent pas de la chaux et du ciment de bonne qualité. Le calcaire n'est pas, en effet, composé exclusivement de carbonate de calcium $CO\ 3\ Ca$, donnant sous l'action de la chaleur, l'oxyde de calcium pur $Ca\ O$, lequel donne à son tour l'hydrate de calcium $Ca\ (OH)\ 2$. Le calcaire est un mélange en proportions variables, de composés chimiques divers. Et ce sont précisément ces composés chimiques qui, même en quantité infime, influent de façon très sensible sur les propriétés physiques et mécaniques de la chaux et du ciment.

Le grand problème consiste donc à trouver le gisement de calcaire réunissant les qualités suivantes :

— Contenir tous les composés chimiques indispensables,

— Les contenir en proportions convenables,

— Etre homogène le plus possible, c'est-à-dire avoir sur toute l'étendue de la carrière une composition sensiblement uniforme.

Le calcaire des carrières de Lafarge possède précisément ces trois qualités. Il est en assez forte proportion siliceux et donne ainsi à la chaux et aux ciments une remarquable résistance aux agents de décomposition, à la sécheresse et à l'éventement. Il contient de l'alumine et du fer en quantités suffisantes pour faciliter les réactions de la cuisson, mais sans excès, ce qui rendrait la pâte courte et trop peu liante. Enfin, l'homogénéité est remarquable : non seulement il n'y a pas de dépôts argileux intercalaires et nuisibles à la bonne qualité, mais, des analyses du calcaire exploité faites depuis un siècle, il résulte que les plus grandes variations dans la composition sont seulement :

— Pour la chaux : 75 à 85 %,

— Pour la silice : 14 à 18 %,

— Pour l'alumine et le fer : 1 à 2 %.

LA CHAUX. — Les impressionnantes carrières de Lafarge dont la principale ne mesure pas moins d'un kilomètre de front et cent mètres de haut fournissent une pierre calcaire à cassure conchoïdale et sonorité franche et dont la couleur varie du gris bleu clair au jaune clair.

L'exploitation se fait actuellement par gros abatages de un à six fourneaux de deux cents à trois cents kilos de poudre. Les pans de montagne ainsi abattus, des ouvriers accrochés à des cordages purgent le front de taille pour éviter la chute des pierres qui pourraient blesser ou tuer le personnel occupé au concassage des gros blocs.

Exposés aux rigueurs du froid, de la pluie ou de la chaleur, les carriers et les mineurs exécutent là un travail particulièrement pénible et dangereux malgré les perfectionnements techniques apportés, depuis la guerre, à l'abattage et au concassage de la pierre.

Le cassage à la main précède l'enfournement et la cuisson.

Les fours destinés à la cuisson directe de la pierre se divisent en deux catégories : Les fours ordinaires (ils étaient au nombre de soixante-deux en 1933, aux usines de Lafarge), et les fours à gaz et fours spéciaux (quatorze des premiers et six des seconds, en 1933). Les fours ordinaires donnent les produits courants tels que la chaux et les ciments de grappiers ; les autres, destinés à la surcuisson des pierres choisies, fournissent les produits spéciaux tels que la chaux maritime et le ciment extra-blanc.

Il y a quelques années, ces fours étaient capables de produire 1.500 tonnes par jour de produits marchands.

Afin de donner le maximum d'homogénéité à la chaux ou aux ciments, les produits des fours vont à la même recette et à la même fosse d'extinction.

A la fosse d'extinction, la chaux vive est mouillée soit dans des fosses étanches soit dans des extincteurs rotatifs à température constante.

Des fosses ou des extincteurs, la chaux éteinte va aux bluteries. Convenablement triturée et blutée, la poudre impalpable forme la chaux.

Rappelons ici que, des origines de l'exploitation jusqu'au milieu du dernier siècle, la chaux vive tirée des fours n'était pas éteinte ; on l'expédiait telle quelle par bateaux. Fréquemment, en cours de route, cette chaux vive s'éteignait et mettait le feu aux barques ! On remédia à cet inconvénient en transportant non plus de la chaux vive mais du calcaire brut que l'on cuisait dans des fours. Ce n'est qu'un peu plus tard que l'usine-mère de Lafarge éteignit ses chaux vives et mit ainsi fin à l'expédition du calcaire.

A l'heure actuelle, la Société Lafarge vend quatre variétés de chaux, se différenciant par leur composition chimique et, par suite, par leurs propriétés mécaniques. Ce sont :

— La chaux Lafarge « **Trois Etoiles** »,
— La chaux administrative de Lafarge,
— La chaux administrative de l'Ardèche,
— La chaux maritime.

***

LES CIMENTS. — Alors que la chaux est connue depuis la plus haute antiquité, les ciments n'ont pas même un siècle et demi d'exis-

tence. Inventés par l'Anglais Parkers, en 1796, ils ne firent leur entrée dans le commerce courant que vers le milieu du XIXe siècle. Les usines de Lafarge contribuèrent pour beaucoup à cette vulgarisation.

C'est vers 1868 que l'on découvrit aux usines de Lafarge le ciment dit de « **grappiers** », appelé par la suite « **Portland Lafarge** ».

On désigne sous le nom de grappiers les résidus de la fabrication de la chaux. Ces résidus qu'on jetait aux remblais, avant 1868, sont finement broyés et éteints à la vapeur afin d'éviter tout gonflement. Ce ciment, dont la prise est beaucoup plus rapide que celle de la chaux et dont la résistance est très supérieure aussi, fit pendant près d'un demi-siècle, le renom et la prospérité des Usines de Lafarge.

En 1899, l'utilisation des fours à gaz, dans lesquels on active le courant d'air ou bien dans lesquels le charbon est remplacé par du gaz brûlant que fournit un gazogène, permit d'obtenir des températures plus élevées, une cuisson plus homogène, une transformation chimique plus accentuée. Il en résulte la production de liants hydrauliques nouveaux sans qu'il soit besoin d'ajouter au calcaire employé des produits étrangers tels que l'argile (silicate d'alumine hydraté), puisque le calcaire de la Montagne Saint-Victor est particulièrement riche en silice. Ces liants hydrauliques sont :

— La chaux maritime, mentionnée plus haut,
— Le ciment maritime,
— Le ciment extra-blanc.

En 1913, grâce au four rotatif, à la double cuisson et à la nature siliceuse du calcaire employé, fut fabriqué le « **Ciment artificiel Lafarge** » dont les propriétés de durcissement et de résistance sont remarquables.

Le « **Fondu Lafarge** », découvert en 1908, est fabriqué industriellement depuis 1916 ; on l'obtient par fusion à haute température d'un mélange dosé de calcaire et de bauxite ; c'est un ciment indécomposable bien supérieur aux ciments artificiels connus, par sa vitesse de durcissement et sa résistance.

Depuis la guerre, par des perfectionnements nouveaux et des découvertes scientifiques récentes, l'industrie des ciments s'est enrichie de produits fort appréciés pour leurs propriétés physiques et mécaniques et pour leur couleur :

— Superciment artificiel Lafarge,
— Superblanc Lafarge,
— Ciment extra-blanc Lafarge.

L'utilisation du béton armé, la nécessité de construire rapidement des ouvrages de toutes sortes, la recherche du solide et du résistant ont donné une impulsion considérable à l'industrie des ciments au grand détriment de celle de la chaux. Voici d'ailleurs quelques chiffres à ce sujet :

En 1913, la Société de Lafarge produisait 760.000 tonnes de chaux et, en 1932, seulement 480.000 tonnes. Par contre, la Société qui ne produisait que 40.000 tonnes de ciment artificiel à la fin de la guerre, parvient à produire, en 1932, 580.000 tonnes, auxquelles il faut ajouter 180.000 tonnes venant des usines dont elle a le contrôle absolu et 300.000 tonnes venant des usines dont elle détient au moins le quart du capital.

III. — PROFITS TIRES D'UNE HURE DE SANGLIER ET D'UN VERRE DE VIN BLANC

Du petit four à chaux de 1830 qu'exploitait un seul homme, aux gigantesques usines d'aujourd'hui, la distance est considérable.

A titre d'indication, voici en effet un tableau de la production annuelle des seules usines de la Société, — non comprises les usines qui sont sous son contrôle absolu ou partiel — (il ne sera pas sans intérêt de joindre en regard le montant de la population dans le canton de Viviers) :

Années	Tonnage		Population
	Total	Ardèche	
1860	20.000 t.		9.000 hab.
1870	80.000 t.		9.100 hab.
1880	130.000 t.		11.200 hab.
1890	325.000 t.	200.000	11.500 hab.
1900	400.000 t.	280.000	11.800 hab.
1910	600.000 t.	325.000	12.100 hab.
1913	800.000 t.	540.000	
1918	200.000 t.	150.000 ?	
1922	583.000 t.	336.000	12.200 hab.
1930	1.175.000 t.	300.000	14.500 hab. (dont 1.870 étrangers)

Chaux, ciments et plâtres de la « **Société anonyme des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil** » ou des sociétés diverses qui sont sous son contrôle absolu ou partiel, sont vendus non seulement dans l'Europe tout entière mais encore en Afrique, dans l'Extrême-Orient, aux Amériques, jusqu'aux plus lointaines îles du Pacifique.

Parmi les puissants trusts du Liant hydraulique (les Poliet-Chausson, les Ciments français Demarle et Lonquety, etc....), la Société de Lafarge occupe une place importante, peut-être même la plus importante.

Nous avons déjà dit que le capital qui était de six millions en 1885 atteignait près de vingt millions en 1932. Ces chiffres paraîtront peut-être peu importants ; mais il faut songer qu'il s'agit là d'une exploitation dans laquelle la matière première ne coûte rien et ne nécessite, somme toute, que fort peu de manipulations, au surplus n'oublions pas que le montant des obligations de la Société s'élève à la coquette somme de 80 millions !

Ce n'est donc pas le chiffre du capital qui, en l'occurence, peut nous donner une indication sur la puissance financière de la Société.

En 1933, la Société édita, à l'occasion de son centenaire, une bro-

chure qui fournit quelques précisions sur les dividences distribués de 1885 à 1932. Nous relevons les chiffres suivants :

Années	Capital	Dividende total
1885	6.000.000 francs	430.522 francs
1890	8.800.000 francs	589.400 francs
1895	8.800.000 francs	633.000 francs
1900	8.800.000 francs	686.400 francs
1905	9.120.000 francs	810.680 francs
1910	8.426.000 francs	1.158.685 francs
1915	8.426.000 francs	737.345 francs
1920	16.853.600 francs	2.528.040 francs
1925	18.253.600 francs	5.932.420 francs
1930	19.743.600 francs	11.517.180 francs

Une étude plus approfondie nous conduit à penser que les chiffres ci-dessus relatifs aux dividendes ne donnent pas une idée exacte des bénéfices réels de la Société.

Les bénéfices réels avoués sont bien supérieurs aux dividendes. Voici en effet, le rapport du Conseil d'administration présenté à l'Assemblée générale ordinaire du 24 mars 1932 et ayant trait à l'exercice 1931. Que dit ce rapport ?

Alors que le chiffre des dividendes fourni par la brochure du Centenaire est de l'ordre de onze millions et demi, nous constatons que les bénéfices réels et avoués sont de 22.615.193 francs 38, c'est-à-dire le double !

L'examen de la répartition de ces bénéfices ne manque pas de piquant. Nous notons d'abord que l'intérêt du capital, à 5 %, absorbe 987.180 francs.

Ensuite, ces Messieurs du Conseil d'administration **« se sucrent »**. Et ils **« se sucrent »** copieusement : ils prélèvent en effet la bagatelle de 2.162.801 francs 24, soit le dixième des bénéfices globaux. Comme ces Messieurs sont douze au Conseil d'administration, ça leur fait en moyenne pour chacun 180.250 francs. Notez en passant, camarades ouvriers, que beaucoup d'entre vous ne gagniez à cette époque que 18 francs par jour !...

Sur les bénéfices qui restent, il est prélevé un **« fonds de prévoyance »** pour les années moins favorables (pour résister aux grèves par exemple ?...) Ce fonds de prévoyance, pour l'exercice 1931, s'élève à 8.935.212 francs 04.

Enfin, la fraction restante des bénéfices, soit 10.530.000 francs, constitue le dividende à distribuer.

Voici maintenant d'autres chiffres tirés du Rapport des Commissaires aux Comptes, en date du 7 mars 1932 et relatif à l'exercice 1931

ACTIF :

Valeur initiale du fonds social	10.040.000 »
Achats d'usines, terrains et immeubles	136.401.472 40
Marchandises et matières premières en stock	8.006.319 27
Approvisionnements divers et sacherie	17.581.017 44
Espèces en caisse	322.859 08
En compte chez les banquiers	49.375.026 15
Effets à recevoir	24.444.774 »
Portefeuille-titres et participations industrielles	42.193.157 62
Débiteurs divers	44.275.039 01
Total	332.649.664 97

PASSIF :

Capital	19.743.600 »
Obligations	78.340.000 »
Comptes d'amortissement des valeurs sociales	3.113.200 »
Des acquisitions postérieures	71.162.835 67
Réserve légale	3.419.475 63
Fonds de prévoyance	50.604.495 55
Provisions spéciales	17.626.507 89
Créanciers divers	66.024.356 85
Bénéfices	22.615.193 33
Total	332.649.664 97

Une affaire de plus de trois cents millions, des bénéfices se chiffrant par dizaines de millions....

Nous sommes loin du verre de vin blanc et de la hure de sanglier payés, en 1749, par la famille Pavin à l'évêque de Viviers, pour acquérir la Montagne Saint-Victor !

***

IV. — FEODAUX MODERNES

Quels sont les hommes qui sont à la tête de la puissante firme des Chaux et Ciments de Lafarge ?

D'un vieux document, il semble ressortir que les principaux actionnaires étaient, avant la guerre : MM. Auguste, Albert et Edouard Pavin de Lafarge, Paul Daher, grand armateur de Marseille, et Emile Loubet, ancien président de la République.

A l'heure actuelle, le Conseil d'administration est ainsi formé :

MM. Jean de Waubert de Genlis, Président-délégué ;
Paul Daher, Vice-Président ;
Charles Daher, Administrateur-délégué ;

Administrateurs :

Edouard d'Allamel de Bournet,
René d'Ambly,
Ernest de Bonardi,
Comte Gautier-Vignal,
Hugues Jéquier,
François de Jerphanion,
Henri Pavin de Lafarge,
Marc Pradelle,
Edouard de Tolède du Grail.

Ce sont ces douze puissants personnages, armateurs, financiers, industriels, qui président aux destinées de la florissante « **Société anonyme des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil** ».

En sus des tantièmes d'administrateur dont nous avons parlé plus haut, ils empochent une importante partie des bénéfices.

On comprend que, dans ces conditions, ces Messieurs puissent aisément tenir le coup cependant que les ouvriers en grève, leurs gosses et leurs femmes, éprouvent, dans leurs entrailles, les morsures de la faim !

***

Parmi eux, une place de choix doit être faite aux Pavin dits de Lafarge.

De 1833 à aujourd'hui, nous les avons vus siéger, eux ou leurs parents et alliés, dans les Conseils d'administration de la Société. A l'heure présente sur douze membres du Conseil, cinq sont, à notre connaissance, de la tribu des de Lafarge. Les voici :

Jean de Waubert de Genlis,
Edouard d'Allamel de Bournet,
René d'Ambly,
François de Jerphanion,
Henri Pavin de Lafarge.

Les vieux barons de jadis, seigneurs des châteaux forts de Cruas, de Rochemaure et du Teil, ont trouvé des successeurs infiniment plus puissants qu'ils ne le furent eux-mêmes en la personne de ces Messieurs du Conseil d'administration richement pourvus de millions et de luxueux châteaux !

L'exploitation de la Classe ouvrière aux Usines de Lafarge

« **Ici, on exploite non seulement la pierre à chaux,** nous disait un jour un vieil ouvrier des usines Lafarge, **mais encore et surtout les travailleurs !** »

I. — AVANT - GUERRE

Avant-guerre, vers 1910-1912, les usines Pavin de Lafarge, à Viviers, au Teil et à Cruas comptaient au total environ 2.000 ouvriers et employés. Les seules usines du Teil-Viviers en avaient plus de 1.500. C'est de ceux-ci, tout spécialement, que nous parlerons ici.

La plupart d'entre eux étaient fixés soit au Teil (La Violette, Frayol, Mélas), soit à Viviers. Les uns vivaient dans des logements particuliers ; les autres occupaient les cités construites par l'usine et louées à bas prix.

D'autres ouvriers venaient chaque jour à bicyclette ou même à pied des communes voisines. Nous retrouvons encore dans notre mémoire le souvenir de jeunes gens partant de bon matin, à bicyclette, le « **cabas** » derrière le dos, et rentrant le soir, à la nuit noire, couverts de chaux, après avoir parcouru leurs trente-cinq kilomètres dans la journée. Certains ouvriers partaient parfois à 3 heures 30 ou 4 heures du matin pour aller à pied à l'usine où ils arrivaient vers 5 ou 6 heures, selon la saison. Ceux qui venaient de la Drôme franchissaient le Rhône par le bac à traille installé à la hauteur de l'usine.

Enfin, les célibataires, qui ne rentraient chez eux que le samedi soir ou qui vivaient à Lafarge en permanence, mangeaient à la cantine et couchaient au dortoir aménagés par la direction de l'usine.

En règle générale, mais tout de même pas d'une façon absolue, la plupart des ouvriers entraient à l'usine sur la recommandation du curé du village ou d'un quelconque personnage réactionnaire de la région. Beaucoup d'entre eux étaient originaires des cantons catholiques de la haute montagne ardéchoise déshéritée.

Le personnel était composé en grande majorité d'hommes. Toutefois il y avait aussi des femmes (de un dixième à un vingtième) employées au raccommodage des sacs de grosse toile pour l'expédi-

tion de la chaux et du ciment. En ce temps-là, en effet, n'existaient pas les sacs en papier que l'on utilise exclusivement aujourd'hui.

Avant la guerre, bien plus encore qu'aujourd'hui, le labeur aux usines de Lafarge était réputé pour sa dureté extrême. Il faut avoir vu les mineurs et carriers exposés à toutes les intempéries et exécutant une besogne particulièrement rude, il faut avoir vu les tireurs des fours et les ouvriers de l'intérieur besognant dans une épaisse et suffocante poussière blanche, pour mesurer toute la peine de ces hommes.

La durée de la journée de travail était, aux usines de Lafarge, ce qu'elle était partout ailleurs en ce temps-là neuf à dix heures. Les carriers et mineurs, par exemple, travaillaient de 6 heures du matin à 6 heures du soir ; ils avaient deux heures pour le dîner, une demi-heure pour le déjeuner et le soir, vers 4 heures, au moment des coups de mine, ils disposaient de quelques instants.

Les salaires étaient, en règle générale, à la pièce. Aux ouvriers des bluteries, par exemple, on donnait treize sous pour cent sacs. De ce fait, les salaires étaient très variables ; c'est ainsi qu'un ouvrier carrier nous affirma qu'il gagna, en 1905, pour une journée de travail, la dérisoire somme de douze sous ; par contre, voici un mineur qui parvint à se faire, en 1913, une journée de sept francs. Ce sont là des cas extrêmes et les salaires oscillaient entre 3 fr. 50 et 4 fr. 50, au cours de la période 1910-1914. Ils étaient beaucoup plus bas, vers 1900, puisqu'ils allaient de 1 fr. 50 à 2 fr. 50.

***

Pour mieux asseoir leur domination sur leurs ouvriers, les de Lafarge disposaient de deux puissants moyens :

— L'intoxication religieuse (d'ailleurs complétée par le mouchardage) ;

— Un réseau fort bien compris et très habile d'institutions sociales.

Les patrons, farouchement cléricaux et réactionnaires, se sont toujours efforcés de faire peser sur leurs ouvriers le régime d'Inquisition de l'Eglise. Dans cette besogne d'asservissement, ils trouvèrent bien entendu, l'aquiescement empressé et l'appui sans réserve des évêques de Viviers et du clergé de la région.

Prêtres et religieuses, attachés en quelque sorte au service spirituel de l'usine, s'efforçaient de maintenir le troupeau des esclaves dans les voies de l'Eglise et... dans la soumission aux de Lafarge. Création d'écoles privées à Lafarge ; entretien des écoles privées du Teil et de Viviers ; distribution gratuite, sur les chantiers, de la « **Croix de l'Ardêche** » et de l'« **Echo paroissial de Mélas** » ; pression parfois brutale mais plus souvent onctueuse et discrète sur les familles ; corruption habilement pratiquée sous le couvert de la charité chrétienne ; intimidations lors des périodes électorales, etc., etc... contribuaient à faire régner sur les ouvriers une atmosphère pesante de servitude religieuse.

Afin de mieux s'attacher leurs exploités, les de Lafarge créèrent diverses œuvres sociales. En 1878, fut fondée une Caisse de Secours, alimentée par les versements ouvriers, elle assurait aux malades des

allocations temporaires et la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques, soit à domicile, soit à l'hôpital de l'usine. Cette Caisse fut dissoute quand la loi sur les Assurances Sociales fut votée.

Dans des conditions variables, la Société de Lafarge, accordait l'assistance bénévole en cas d'accident, de maladie ou de maternité.

Antérieurement à 1899, elle servait des pensions de 15 à 25 fr. par mois, sans versements des intéressés, aux ouvriers de 60 ans d'âge et 30 ans au moins de services à l'usine. A partir de 1899, fut créée une organisation de retraites par affiliation à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse avec participation des intéressés et de la Société de Lafarge.

La direction de l'usine recevait des versements de son personnel et lui servait un intérêt de 4,5 %, chaque livret individuel ne pouvait dépasser 1.500 francs.

Des cantines, buvettes, dortoirs, à de très bas tarifs furent créés, ainsi qu'une bibliothèque, des ouvroirs pour filles et femmes d'ouvriers, un terrain de sports, des coopératives, etc...

L'usine fit construire de nombreuses cités ouvrières qu'elle louait à son personnel à des prix très réduits. Mentionnons qu'elle a étendu cette initiative à Sète, Fos-sur-Mer, Angoulême, Calais, Contes-les-Pins, etc.... A l'heure présente, les maisons ouvrières de Lafarge peuvent loger 750 ménages ; les cités du groupe des usines de l'Ardêche comprenaient plus de 300 logements en 1932. Des lopins de terre pouvant servir de jardins étaient affermés par la Société à des prix raisonnables.

Tout ce réseau d'institutions tendait à donner à l'ouvrier la conviction qu'il avait affaire à un patron particulièrement juste, charitable et humain. Au surplus, l'usine disposait là d'un excellent moyen de pression puisque tout ouvrier chassé de l'usine perdait immédiatement le bénéfice de ces institutions. Aussi le personnel, dans l'ensemble, était-il très stable ; la moyenne de séjour dans l'usine était de quatorze ans ; les ouvriers, dans la proportion d'un tiers, étaient fils ou petit-fils d'ouvriers de l'usine.

***

Malgré l'envoûtement religieux, malgré le mouchardage continuel à l'usine et hors de l'usine, malgré le trompe-l'œil des œuvres de secours et d'assistance, les ouvriers de Lafarge surent réagir parfois, avec vigueur, contre le patronat de droit-divin.

Une tentative de fondation de Syndicat semble avoir eu lieu vers la fin du siècle dernier. Aprement combattue par les patrons, elle échoua.

Vers 1907, le camarade Mazellier, architecte de son état, militant actif du parti socialiste d'avant-guerre, secrétaire de la Fédération ardéchoise pendant de longues années, eut l'idée de créer un Syndicat des ouvriers originaires du Teil. On sait, en effet, que la commune du Teil louait à la Société de Lafarge la carrière de La Violette. Les ouvriers originaires du Teil estimaient qu'ils étaient en droit de réclamer la priorité pour l'embauchage à cette carrière et à l'usine afférente. Ils confièrent à leur secrétaire Mazellier le soin de défendre cette revendication, et le firent entrer en 1908 au Conseil municipal du

Teil avec trois autres socialistes. Mazellier travailla en vain jusqu'en 1912 à faire triompher la cause de ses camarades. Au surplus, il voulait que la commune du Teil ne renouvelât plus le bail à la Société Lafarge et donnât la gestion de la carrière aux ouvriers originaires du Teil. Bien entendu, cette proposition d'inspiration socialiste fut jugée trop révolutionnaire par les radicalo-conservateurs de la municipalité et par la préfecture de l'Ardèche. Au bout de quelques années, le Syndicat disparut.

Mais en 1912 se produisit un réveil inattendu. Un petit noyau syndicaliste que « **La Bataille Syndicaliste** » mentionne dans son numéro du 5 juin 1912 va prendre soudain une considérable importance. Au cours du même mois le Syndicat se développe, sous l'impulsion de militants venus de Valence et de Paris. Citons parmi eux Saillant père, du bâtiment de Valence et Moulinier, délégué fédéral. Le Syndicat comprenait des sous-sections à Viviers, Le Teil et Cruas. Il adhérait à la Bourse du Travail de Valence, à la Fédération du Bâtiment et à la C. G. T. Il atteignit rapidement le chiffre de huit cents membres. Il y avait alors plus de 2.000 salariés répartis approximativement comme suit :

1.500 à Viviers-Le Teil (usine Lafarge) ;
300 à Cruas (usine Lafarge) ;
150 à Cruas (usine Vallette-Viallard) ;
100 à Cruas (usine Freydier-Gouy).

Le Syndicat, dont la création et la montée soudaines révélaient le mécontentement profond des travailleurs astreints à une tâche extrêmement rude pour un salaire de misère, formula deux revendications essentielles :

— La suppression du travail à la tâche,
— Le tarif horaire de 0 fr. 80.

Et il proclama sa volonté d'obtenir satisfaction — dût-il aller jusqu'à la grève. Le patronat, dont la réputation de bonté et de charité chrétiennes était en passe de devenir légendaire, se révéla particulièrement féroce. La guerre entre la dynastie des Pavin de Lafarge et le Syndicat ouvrier ne tarda pas à éclater. Deux ouvriers furent congédiés pour propagande syndicaliste dès le mois de juin.

Vers la fin de la même année, pour la première fois, la grève éclate aux usines de Lafarge. Le patronat, fort de ses stocks abondants, de ses usines multiples, du recrutement facile de ses ouvriers et de l'inexpérience du jeune syndicat, riposte par le lock-out. Au bout de quelques jours, il rappelle par lettres particulières son personnel ; mais trois cents camarades resteront congédiés pendant trois semaines, et cinquante à soixante autres ne seront jamais repris.

C'est parmi ces derniers que se trouvent, comme par hasard, les camarades syndicalistes que le mouchardage a livrés à la vindicte patronale.

Après cette défaite ouvrière, la direction continue sa lutte sournoise contre « **les mauvais esprits** » et surtout contre le Syndicat qu'il faut démolir à tout prix. C'est ainsi que les de Lafarge obtiennent, sous l'hypocrite prétexte de suppression d'emploi, le renvoi du secrétaire, le camarade Chambon qui travaillait depuis deux ans à l'usine d'électricité de Frayol.

Vingt-cinq ans plus tard, nous assisterons à la même manœuvre patronale.... Le Syndicat, malgré ces attaques, continue à vivre, non sans peine, jusqu'à la guerre. Il semble à peu près certain qu'il disparaît dès les premiers jours de la sombre tourmente.

***

II. — APRES LA GUERRE

Après la guerre, la production des Chaux et Ciments qui avait considérablement baissé de 1914-1918 va reprendre son ascension rapide. Cependant le nombre des ouvriers diminue sans arrêt. C'est ainsi qu'à l'heure présente, les effectifs totaux des salariés (ouvriers, employés et agents de maîtrise) sont :

— 700 aux usines de Lafarge ;
— Une quinzaine d'ouvriers aux usines Lafarge à Cruas.
— 180 à l'usine Vallette-Viallard à Cruas.
— 40 à l'usine des ciments français à Cruas.

En ce qui concerne les seules usines de la Société de Lafarge, la baisse d'effectifs est considérable. Rappelons que depuis fort longtemps la carrière du Teil La Violette est abandonnée, il n'y a plus actuellement que le laboratoire. Depuis le 1er janvier 1936 l'usine de Cruas ne produit plus, et a été transformée en entrepôt destiné à satisfaire les anciens clients de l'usine de Cruas.

La baisse des effectifs ouvriers est compensée progressivement par la rationalisation et par l'utilisation de procédés techniques perfectionnés.

Voyons maintenant quelle est la situation des travailleurs à Lafarge de 1918 à 1936 (1).

Peu d'améliorations par rapport à la période d'avant-guerre, sauf en ce qui concerne la durée de la journée de travail qui a été sensiblement réduite. Les salaires sont dérisoires : pour les jeunes, ils vont de 15 à 18 francs ; pour les adultes, ils oscillent autour de 23 fr. En mai 1936, ils atteignent seulement les chiffres de 18 à 27 fr.

Les conditions de travail sont particulièrement pénibles. Pas de lavabos, pas de vestiaires, par de ventilateurs en action. La fine poussière pénètre partout, recouvre tout. A la carrière, aux fours, à la sacherie, le travail à une cadence accélérée est particulièrement exténuant. Les surveillants et les contremaîtres sont nombreux ; en 1935,

(1) Leur exploitation a été facilité, souvent, par le nombre d'ouvriers *étrangers* qui sont venus après guerre, particulièrement de 1920 à 1931. C'est ainsi que la commune de Cruas comptait 365 étrangers (sur 1.732 recensés) en 1926, et 462 (sur 1.846) en 1931 ; Le Teil, 452 (sur 7.310) en 1926, et 975 (sur 8.520) en 1931 ; Viviers, 363 (sur 3.635) et 645 (sur 3.773). Italiens, Polonais, Espagnols, Russes, etc., pouvaient être de caractère plus ou moins facile, mais il était malaisé de les grouper avec les ouvriers français, et c'était une main-d'ouvre toujours mouvante et renouvelée.

un contremaître pour quinze ouvriers environ ; en 1931 on en comptait dix pour quarante-neuf travailleurs à la sacherie.

Les bonnes grâces de certains de ces plats-valets des patrons se payent avec de la volaille, du poisson, des légumes ou du gibier. La délation et le mouchardage sont fréquents.

La répression sévit : mises à pied plus ou moins prolongées, renvois, etc.... Citons le cas de cet ouvrier présent à l'usine depuis vingt-sept ans, grièvement brûlé au travail (60 % d'incapacité), renvoyé parce qu'il fut candidat du parti communiste !

La pression religieuse est aussi vigoureuse que jadis, le réseau des œuvres philanthropiques (?) aussi bien organisé et la pression patronale aussi insolente. Qu'on en juge ! Les religieuses de l'hôpital et de la pharmacie (au nombre d'une dizaine) s'insinuent dans les ménages ouvriers sous couleur de charité chrétienne. Plusieurs curés s'occupent de « **la bonne éducation** ». En plus de leurs services religieux, ils dirigent le patronage, le cinéma, la jeunesse catholique et tout ce qui s'ensuit. En dehors des écoles privées de Viviers et du Teil, il y a, à Lafarge même, deux écoles cléricales entretenues par l'usine. Elles ont un effectif scolaire très chargé et comptent deux institutrices et deux instituteurs ; elles présentent, de temps à autre, quelques élèves au Certificat d'études officiel.

Depuis quarante ans, les Pavin de Lafarge détiennent la municipalité de Viviers, et pendant trente-huit ans, c'est aussi un de Lafarge qui occupa le siège de conseiller général. A l'occasion de chaque vote, les pressions les plus honteuses s'exercent sur les électeurs. En cars, en autos, ou par tout autre moyen, on véhicule les gens éloignés, les vieillards et les impotents jusqu'à l'urne, pour assurer la majorité aux de Lafarge. A l'occasion de manifestations réactionnaires diverses, l'usine met ses moyens de transport à la disposition des organisateurs pour amener les membres du personnel qui désirent participer, ou ne peuvent refuser de participer, à ces démonstrations profascistes.

Signalons aussi qu'au cours de l'année 1937, une débauche impressionnante de faveurs diverses fut faite pour préparer de toute évidence, les élections au Conseil général, le siège d'Henri Pavin de Lafarge étant renouvelable. La mairie de Viviers dont le maire est De Waubert de Genlis, la Société de Lafarge dont le même De Waubert de Genlis est président du Conseil d'Administration, le sénateur lui-même, organisèrent avec les deniers du sénateur, de la Mairie ou de la Société :

— Une foire primée (5.000 francs de prix) : tous les exposants sans exception eurent au moins un prix !

— Un grand concours de boules avec prix fort importants : total de 3.500 francs.

— Un Corso fleuri avec prix.

— 20 voyages gratuits à l'Exposition : les heureux bénéficiaires étaient désignés par tirage au sort, les conditions étant les suivantes : se faire inscrire et être... électeur dans la commune de Viviers !

— Une douzaine de voyages gratuits à l'Exposition pour les contremaîtres.

Ces libéralités insolites sont d'autant plus significatives que la municipalité réactionnaire des de Lafarge n'a jamais apporté, sauf

ces toutes dernières années, d'améliorations vraiment sérieuses à la ville de Viviers : pas de lavoirs publics, pas de cabinets publics, les égouts depuis un an seulement, pas de jardins publics, l'eau potable en quantité insuffisante, tout un quartier est sordide et constitue un foyer permanent de tuberculose...

Revenons à la condition des salariés de Lafarge.

L'Assurance-Accidents qui fonctionne à l'usine est fort loin de donner pleine satisfaction aux ouvriers ; le docteur, à qui les victimes du travail doivent se présenter, ne pêche point par excès d'indulgence.

Les logements de la Cité sont certes bon marché (10 à 15 francs par mois), mais quiconque est renvoyé de l'usine doit immédiatement ramasser son pauvre mobilier et déguerpir : une générosité qui s'accompagne d'une telle menace relève du plus cynique chantage ! Les jardins sont aussi affermés dans des conditions pareilles : bas prix mais menace d'expulsion ! Il n'est pas jusqu'aux gosses qui ne soient expulsés de l'école le jour où leur père est chassé du chantier.

La Société de foot-ball, la Société de boules et la Société de chasse sont organisées dans les mêmes conditions, donnant droit aux mêmes avantages et entraînant le même asservissement.

L'Usine oblige ses locataires ouvriers à l'achat de 200 kilos de charbon par mois, ceci pour éviter qu'ils n'aillent le lui voler...

Le souci de faire vivre ses exploités en vase clos, hors des contacts avec le reste de la population, pousse la Société de Lafarge jusqu'à interdire à un fils, employé au P.-L.-M. ou ailleurs, de venir habiter avec ses parents domiciliés aux Cités de Lafarge. C'est dans le même esprit qu'elle a créé et qu'elle contrôle en fait le Cercle, la Cantine, la Buvette, la Boucherie, la Boulangerie, la Coopérative dont les succursales sont à Lafarge, Viviers, La Violette et Frayol. Il y a même jusqu'à un Bureau de Tabacs de Lafarge !

Que les ouvriers restent donc là ! Qu'ils mangent, boivent, dorment, fument et fassent leur travail sur place ! Pourquoi aller courir jusqu'au Teil ou plus loin encore ? Sait-on ce qu'en cours de route on pourrait leur dire de contraire à la bonne Morale ! la Morale de l'Eglise et des Patrons, s'entend !...

Oui il y a même un bureau de tabacs. Il est approvisionné notamment en journaux cléricaux et fascistes. Le plus rouge de tous est « **Le Petit Dauphinois** ». Par contre « **Le Nouvelliste** » et « **Le Petit Marseillais** » y bénéficient d'un surprenant régime de faveur : on les vend cinq sous seulement au lieu de huit !

Le magnifique réveil de la classe ouvrière de Lafarge

Les humiliations accumulées, les privations, la misère, la menace fasciste du 6 février 1934 et, il faut bien le dire, l'inlassable activité des militants locaux qui tentèrent maintes fois depuis la fin de la guerre de fonder une organisation syndicale à Lafarge, orientèrent progressivement les ouvriers vers leur émancipation.

Aux élections de mai 1936, le député socialiste Froment est réélu triomphalement. Dans le seul canton de Viviers, au deuxième tour, il obtient avec le désistement communiste 1.000 voix de plus que son concurrent réactionnaire — fait unique dans les annales électorales du canton.

Par ailleurs, le pays tout entier vote pour le Front Populaire ; les élections révèlent à la classe ouvrière elle-même sa cohésion et sa volonté. Les travailleurs passent, sans plus attendre, à un stade supérieur de la lutte : la grève, la grève accompagnée de l'occupation des usines.

A la faveur du puissant réveil des masses, les camarades de l'Union locale du Teil : Bonnet, Thibon, Jouve, etc., tentent de créer un syndicat aux usines de Lafarge. Il est officiellement fondé le 30 juin 1936 avec Jean Garnier comme secrétaire, et Adrien Soubeyran comme secrétaire-adjoint. Il atteint très rapidement 550 adhérents. Mais la Direction de l'Usine représentée par M. Etorre — personnage justement réputé pour son autoritarisme et sa dureté — suscite aussitôt la création d'un syndicat professionnel. Il comprend tous les agents de maîtrise, mais seulement vingt ouvriers. Devant cet échec, la Direction fait créer alors un syndicat chrétien des agents de maîtrise et un syndicat chrétien des ouvriers ; la manœuvre démagogique réussit : un certain nombre d'ouvriers entrent alors au Syndicat chrétien des ouvriers. A l'heure actuelle ces deux syndicats chrétiens comptent 150 adhérents.

Deuxième habileté de la part de la Société de Lafarge que les grèves de juin et les occupations d'usines inquiètent sans doute; elle fait connaître son intention de donner une augmentation de salaire de 2 fr. 50 par jour, correspondant au chiffre des accords Matignon.

Mais le jeune syndicat confédéré réclame une augmentation

beaucoup plus importante attendu qu'aux usines de Lafarge les salaires son anormalement bas.

La Direction maintient ses propositions et repousse celles du Syndicat qui, en sus d'une augmentation des salaires, demande la reconnaissance de l'organisation syndicale et la signature d'un contrat collectif du travail.

Le 11 juillet, la grève avec occupation de l'usine riposte au défi patronal. Pour la deuxième fois, depuis un siècle qu'elle existe, l'usine de Lafarge entre en grève. Mais celle-ci est totale et s'annonce ardente.

Les ouvriers de Lafarge ne sont pas seuls dans la bataille; l'Entrepôt de Lafarge, les « **Ciments Français** » et l'usine Vallette-Viallard, à Cruas, marchent.

Tout près, mais de l'autre côté du Rhône, à l'usine Freydier, de Derbières, et à la Société de l'Homme d'Armes, la grève avec occupation des usines a éclaté aussi.

Il y a une section syndicale dans toutes ces usines :

A l'Entrepôt de Lafarge, à Cruas : tout le personnel est syndiqué.

Aux « **Ciments Français** » : 38 syndiqués sur 40 ouvriers.

Chez Vallette-Viallard : 90 syndiqués, 75 syndiqués chrétiens et 15 non-syndiqués.

Aux deux usines de la Drôme citées plus haut : tout le personnel (70 à 80 ouvriers) est syndiqué.

La grève dura 13 jours, semée de multiples incidents suivie avec enthousiasme par la masse des ouvriers, soutenue moralement par l'ensemble des travailleurs de la région.

Ces hommes restés si longtemps courbés sous le joug s'étaient redressés soudain et avaient compris d'un coup que le syndicalisme c'était non seulement le Bien-Etre, mais encore la Liberté et la Dignité. Les meetings et les manifestations furent magnifiques d'ardeur et de force. Toute la population ouvrière et toute la population du Teil s'y portèrent sans jamais se lasser. On vit de vieux ouvriers aux cheveux blancs verser des larmes au splendide spectacle de ce renouveau social. Et nous fûmes personnellement saisis aux entrailles quand il nous fut donné de voir défiler l'impressionnant cortège des ouvriers grévistes qui venaient de remporter leur première victoire sur la Société de Lafarge et qui, heureux et calmes, descendaient de l'usine vers la ville épiscopale.

La grève prend fin, en effet, le 24 juillet, sur une importante victoire.

Les salaires passent de 18 à 28 francs et de 27 à 34 francs 50. Un contrat collectif de travail est signé entre les diverses Sociétés intéressées, d'une part, et, d'autre part, Saillant Louis, pour l'U. D., et Jean Garnier, Adrien Soubeyrand, Hugonnet, Vaux, Toulouse, Allix, pour l'usine de Lafarge, et divers autres camarades pour les usines de Cruas, Derbières et l'Homme d'Armes.

Ce contrat fixe la durée du travail, le taux des salaires, le mode de paiement, supprime le tâcheronat, garantit la sécurité et l'hygiène, précise les conditions d'attribution des congés payés, délimite les pouvoirs des délégués élus, organise l'apprentissage, s'efforce de réglementer l'embauchage, reconnaît le droit syndical, etc..

***

Après cette magnifique grève, il y en eut deux autres, de courte durée.

L'une fut déclenchée par solidarité en faveur des ouvriers arrimeurs brimés par la direction. Elle dura un jour; mais — mesquine vengeance ! — la direction infligea à tous les ouvriers une mise à pied d'un jour.

La grève suivante fut un geste de solidarité en faveur des grévistes de Contes-les-Pins. Elle devait durer quatre heures; en fait, elle dura un jour et demi et fut agrémentée de la séquestration du directeur Etorre et des ingénieurs.

Cette agitation gréviste, l'existence du Syndicat, l'activité des délégués ouvriers irritent la Direction qui ne se sent plus toute puissante comme jadis. Elle se venge, de bien mesquine façon, en supprimant la traditionnelle distribution des jouets aux enfants des ouvriers, à l'occasion de Noël; elle supprime aussi le banquet offert, chaque année, pour la Sainte-Barbe, aux ouvriers mineurs.

***

Et voici les élections cantonales d'octobre 1937.

Henri Pavin de Lafarge, sénateur, membre du Conseil d'administration de la Société Anonyme des Chaux et Ciments, arrive à expiration de son mandat de conseiller général du canton de Viviers. Nous avons vu plus haut quelques-unes des mesures dispendieuses autant que spectaculaires prises pour faciliter sa réélection. Mais, catastrophe ! Au premier tour de scrutin, les voix se répartissent ainsi :

De Lafarge, sénateur, conseiller sortant : 1.340 voix.
Froment, député socialiste : 1.236 voix.
Bonnet, communiste : 642 voix.

Malgré les manœuvres, les appels pathétiques, les menaces de fermer l'usine, au deuxième tour, c'est l'écrasement :

Froment : 1.950 voix (élu).
De Lafarge : 1.350 voix.

Au surplus, dans la commune même de Viviers dominée par l'usine, l'évêché et le séminaire, le socialiste a recueilli 420 voix (dont 85 communistes) contre 450 seulement à de Lafarge.

Cette cuisante défaite, la Société des Chaux et Ciments ne l'accepta pas de gaîté de cœur ! Aussi va-t-elle chercher le moyen de se débarrasser, une bonne fois pour toutes, du Syndicat en qui elle voit, non sans raison, son plus redoutable ennemi.

Les brimades et les provocations commencent aussitôt. Les délégués élus ne peuvent plus, en fait, exercer leurs fonctions. La Direction manœuvre pour esquiver toute conversation avec le bureau syn-

dical et les délégués. A l'en croire, pour régler les litiges en cours, il faut tantôt recourir à telle procédure, tantôt à telle autre. Le secrétaire Jean Garnier est l'objet de brimades ridicules; après une vive discussion avec le directeur Etorre, il est renvoyé de son emploi de surveillant et affecté à la pose des voies de la carrière. Là, il est en permanence sous l'œil d'un surveillant et d'un garde !

Peu après, la Direction fait savoir aux ouvriers que la production de l'usine a baissé depuis juillet 1936, de 12 à 40 %. Cynique men-

Lafarge : L'usine déserte ! *(Photo G. S.)*

songe ! Pour remédier à cette situation, elle prend la décision de ne plus recevoir ni le bureau syndical ni les délégués; enfin, elle renvoie Jean Garnier, Adrien Soubeyrand et dix autres ouvriers dont un père de six enfants ! Puis, quelques jours après — nouvelle manifestation d'un cynisme rare ! — elle prétend que la production a augmenté. En conséquence, elle va pouvoir accorder les salaires de 0 fr. 35 de l'heure, manœuvre grossière qui répond à une demande d'augmentation formulée au début de septembre par le Syndicat.

Les ouvriers s'émeuvent et s'agitent. La Direction fait savoir que ceux qui se solidariseront avec les licenciés seront licenciés eux-mêmes; elle parle même de fermer l'usine. Des émissaires officieux de la direction font savoir aux ouvriers qu'ils seront renvoyés s'ils ne rendent pas leur carte confédérale.

La Société cherche visiblement à démolir le Syndicat et même à l'acculer à une grève à la faveur de laquelle elle escompte l'abattre comme elle le fit à Contes-les-Pins. A son usine de la Valdonne (Bou-

Gardes mobiles

ches-du-Rhône) au cours de l'année, elle a licencié les 139 ouvriers sous prétexte d'aménagements, puis elle les a réembauchés le lendemain en leur faisant signer des contrats individuels ne garantissant plus ni droit syndical, ni salaires !

Les intentions de la Société et de la Direction de l'usine de Lafarge sont claires.

La grève éclate le 27 décembre 1937. L'usine est aussitôt occupée. Le Syndicat formule les trois revendications suivantes :

Réintégration des camarades licenciés.

Respect du droit syndical.

Augmentation de 4 francs par jour ou de 100 francs par mois.

La grève englobe, comme en 1936, les ouvriers de Cruas, de Derbières et de l'Homme d'Armes. Enfin, les usines de Fos-sur-Mer et de Sète se solidarisent avec celles de l'Ardèche et de la Drôme. Elle est conduite par J. Garnier, A. Soubeyrand et les conseillers syndicaux des diverses usines; ces camarades seront conseillés et aidés par l'Union locale du Teil (Chizat, Bonnet, Jouve, Thibon, etc.), par l'Union Départementale (Doucet et Defuides) et par Salvator, délégué de la Fédération du bâtiment.

L'enjeu est important, la bataille âpre.

La direction fait paraître affiches sur affiches dénonçant les communistes, les étrangers, les meneurs, les voleurs, etc., etc., qui trompent les ouvriers, affament la population et ruinent le pays. Pour affoler la population ouvrière et artisanale ou commerçante de Viviers-Le Teil, et pour tirer le maximum de cet affolement, elle annonce que l'usine est fermée « **sine die** » et elle le signifie à tous les ouvriers par lettre individuelle. Elle fait formuler par de lamentables larbins à ses ordres plus de 100 plaintes pour entrave à la liberté du travail et 20 ou 25 plaintes pour coups et blessures !

Enfin, elle agit par le truchement du « **Comité indépendant** ». Ce Comité n'est autre chose que les deux syndicats chrétiens qui, pour la circonstance ont changé de nom et dont tous les efforts sont dirigés contre la grève et contre le Syndicat. Les Magnan et autres falots personnages du « **Comité indépendant** » sont les hommes de paille d'Etorre et... des traîtres à la classe ouvrière. Ils ont avec eux une pauvre centaine d'inconscients.

La direction s'appuie, enfin, sur la section du Teil et des environs du Parti Populaire Français de Doriot le Vendu.

P. P. F. et « **Comité Indépendant** » prennent l'initiative d'une ridicule et brève occupation de la préfecture, le 5 janvier 1938, le préfet ne se soumettant pas servilement aux ordres de la Société de Lafarge.

Sous la signature du P.P.F. ou du « **Comité Indépendant** », des affiches, sans doute rédigées et payées par la direction répandent des flots d'injures et de canailleries sur les militants syndicaux. De leur côté, la presse réactionnaire, et au premier rang le **Nouvelliste** et le **Petit Marseillais**, pousse au plus haut degré l'art de mentir et de salir.

Des émissaires circulent de porte en porte, arrachent aux faibles, aux malades, aux femmes préalablement effrayées, une signature au bas d'un papier réclamant la réouverture de l'usine et la fin de la grève.

En date du 13 janvier, les usines en grève sont neutralisées par les gardes mobiles.

Le 13 janvier, les patrons de l'usine de l'**Homme-d'Armes** cèdent, et les ouvriers rentrent. Le 17, c'est le tour des « **Ciments Français** ».

Malgré les privations, malgré le froid, malgré les menaces, les calomnies et les manœuvres, les ouvriers des usines de Lafarge et de Valette-Viellard tiennent avec courage et ont foi en la victoire. De magnifiques manifestations de force ouvrière et de sympathie ont eu lieu, tant au Teil qu'à Lafarge même. Grâce aux souscriptions reçues, le Syndicat organise un centre de distribution de vivres à la Maison du Peuple du Teil ; néanmoins, la misère est grande...

Le 27 janvier, le surarbitre La More, désigné par le Gouvernement, a rendu une sentence scandaleuse : il prétend que les licenciements qui ont en partie motivé la grève, sont d'ordre individuel, et doivent, par conséquent, être examinés par le Conseil des Prud'Hommes. Quant aux autres revendications de la grève, il n'en est pas question.

A l'heure où nous achevons ces lignes, la grève continue !

Le fond du différend est maintenant soumis à un nouveau surarbitre.

En attendant sa décision, la Société de Lafarge vient de tenter une grande manœuvre : elle a, de concert avec le P. P. F., fait venir, le 6 février 1938, Doriot au Teil même ! Provocation inouïe ! Le Préfet de l'Ardèche et le Ministre de l'Intérieur se sont prêtés à cette provocation, en revenant sur leur promesse d'interdire cette manifestation, et en la protégeant par plusieurs centaines de gardes mobiles.

Doriot, certes, a pu parler, mais il n'a rassemblé que quelques centaines d'auditeurs venus pour la plupart de l'extérieur, malgré une propagande intense. Les ouvriers de Lafarge, par contre, étaient parmi les milliers de travailleurs qui contremanifestaient ardemment dans les rues de la ville.

***

Au terme de cette brève étude, formulons l'espoir que nos camarades ouvriers, soutenus activement par l'ensemble des travailleurs, sortiront victorieux de cette bataille qui met aux prises, d'une part, l'une des plus puissantes féodalités industrielles, et, d'autre part, un prolétariat durement exploité depuis un siècle.

Formulons aussi l'espoir que de cet épisode de la Lutte des Classes, les travailleurs tireront toutes les leçons qui s'imposent.

Et d'abord, ils se souviendront que l'union des prolétaires groupés dans leurs Syndicats est une force redoutable qui finira bien, un jour, par triompher définitivement du Patronat.

Ensuite, en étudiant précisément la naissance et le développement de leur propre usine, ils verront que les seules forces productrices et utiles sont : la main de l'ouvrier et le cerveau du savant, et que le Capitalisme parasite édifie son insolente richesse sur l'effort des travailleurs manuels et intellectuels.

Enfin, ils comprendront que l'exploitation des hommes ne cessera que le jour où le Capitalisme et ses soutiens seront abattus pour faire place à la République fraternelle et universelle des Travailleurs.

6 Février 1938.

Gilbert SERRET.

Photo « Voix Populaire »

Pendant la grève et l'occupation de l'usine (Janvier 1938).

Imp. Graphica, rue Jean-Reboul, Nimes